

N°20-11-144

L'an deux mil vingt, le jeudi 05 novembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 23 octobre 2020.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; COFFIN H. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V.. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; JP PRUVOST ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; COLIN O. ; CRETON S. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; CROQUELOIS J.M. ; DUSART J.P. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. (reçoit pouvoir de M. LEROY) ; WILQUIN G. ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LAURENT S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame LEROY M. ; (donne pouvoir à V. MONBAILLY)

Messieurs LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; OBERT O. ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; COYOT J.C. ; LEFEBVRE S. ;

Absents :

Madame POULAIN P. ;

Messieurs GARDIN J. ; BRUSSELLE D. ; BACQUET J. ;

Monsieur Mathieu PRUVOST est élu secrétaire.

OBJET : SAISON CULTURELLE 2021 – MISE EN PLACE RESIDENCE D'ARTISTES

Rapporteur : Joëlle DELRUE

Dans le cadre de la saison culturelle intercommunale 2021, il est proposé la mise en place d'une résidence d'artiste intitulée « Le noN-Shop(ART) » ;

Cette résidence d'artiste d'une durée d'un mois à la Maison du Papier à Esquerdes permettrait la création d'expositions grand public sur place et la mise en œuvre de séances d'animations auprès du public.

Deux artistes seraient mobilisés : Mititei(Denis Lucaselli–Jura) et inSOlo(Art_Groupe – Zudausques).

Après un an de réflexion, ce projet vise à démontrer qu'on peut acquérir de l'art sans argent, il s'agit d'un travail de création mêlant oeuvres et objets, à base de récup' d'objets favorisant la rencontre, l'échange...

Le budget prévisionnel de cette résidence d'artiste financée à hauteur de 50% par le Conseil Départemental serait le suivant :

Subvention/Recettes	
Prestations	1 000,00 €
Matériel	1 700,00 €
Défraiements	800,00 €
Communication	3 500,00 €
SACEM/SACD	0,00 €
TOTAL	7 000,00 €
Subvention Département	3 500,00 €
Sous-Total	3 500,00 €
Recettes	0,00 €
DEPENSES CCPL	3 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** la mise en place de cette résidence d'artiste
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en place de cette action,
- **AUTORISE** le Président à déposer toute demande de financement sur le sujet notamment auprès du Conseil Départemental

2



Pour extrait conforme.
Le Président,